

XVI

DE LA SURVEILLANCE MORALE DES ÉLÈVES

- 1° Veillez sans cesse à ce que les élèves se tiennent toujours occupés; qu'ils gardent leurs mains sur les pupitres ou qu'ils aient les bras croisés.
 - 2° Groupez les filles d'un côté et les garçons de l'autre.
 - 3° Dans les récréations, les petits garçons doivent jouer d'un côté de l'école, les filles de l'autre.
 - 4° Pendant ces récréations, la maîtresse doit surveiller.
 - 5° N'en laissez pas aller plusieurs à la fois aux lieux d'aisances à moins de graves nécessités.
 - 6° Voyez à ce que vos élèves soient habillés décentement.
 - 7° Mettez toute naïveté de côté et sachez surveiller fidèlement et sans que les élèves ne se doutent de rien.
 - 8° L'institutrice pèche gravement contre son devoir en manquant volontairement à la surveillance.
- Réflexion:* Les enfants sont à l'école non pour se pervertir mais pour devenir meilleurs!
-